

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### WG MOMENTUM FACTOR FUND

FCP

*Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété*

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 22/11/2023 sous la référence n°VP23181.

  
**Ikhlas METTOUI**  
Directeur Gestion d'actifs  
et protection de l'épargne

**Wafa Gestion**  
416, Rue Mustapha El Maani  
Casablanca  
Tél: 0522 45 38 38



### Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Actions.
- Indice de référence : MASI publié par la Bourse de Casablanca.
- Objectifs de gestion : WG Momentum Factor Fund cherchera à générer une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence. Pour cela, le fonds investira dans des actions de grande capitalisation liquides, ayant démontré historiquement une persistance de surperformance de l'indice de référence, avec comme hypothèse retenue par Wafa Gestion que cette tendance passée perdurera à l'avenir.
- Stratégie d'investissement :

WG Momentum Factor Fund adoptera une approche de gestion quantitative basée sur un modèle mathématique. Le modèle appliqué sera "factoriel", en d'autres termes, les décisions de gestion initiées par le modèle seront principalement basées sur l'évolution d'un facteur, le « Momentum ».

Les premiers critères de sélection seront des critères de marché, à savoir la capitalisation boursière des actions et leur liquidité. Puis, le facteur principal de la gestion du fonds WG Momentum Factor Fund sera la persistance de surperformance d'une action appelée également le "Momentum". Le Momentum s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle les actions qui ont surperformé l'indice de référence par le passé continueront probablement à surperformer dans le futur et que les valeurs qui ont sous-performé historiquement l'indice de référence continueront à rester peu attractives à l'avenir. Précisément, la pondération des actions en portefeuille sera ajustée en fonction des performances historiques afin de favoriser les actions dont la surperformance de l'indice de référence s'est révélée persistante dans le temps. Le gérant du fonds appliquera les pondérations résultant du modèle aux actions retenues à l'issue des filtres de taille de capitalisation et de liquidité, et pourra assigner une pondération élevée, basse voire nulle si ces dernières ne correspondent pas au facteur Momentum, dans le respect des ratios réglementaires.

La sélection des titres se fait comme suit:

1) Définir l'univers d'investissement, en sélectionnant parmi les 40 plus grandes capitalisations de la Bourse de Casablanca les 20 titres les plus liquides selon deux critères, à savoir le volume total échangé sur le marché central durant l'année et la fréquence d'échange.

2) Calculer les performances historiques des 20 valeurs retenues sur deux horizons, à savoir 6 et 12 mois.

3) Définir le poids pour chacune des 20 valeurs retenues sur la base de la persistance de leur surperformance sur 6 et 12 mois.

- La fréquence de mise à jour de l'univers d'investissement, appelée également fréquence de re-balancement, est de 3 mois.

- Un jour ouvré précédant chaque date de re-balancement, le processus de sélection sus-cité est répété.

- La période d'implémentation, définie comme étant la période nécessaire pour effectuer l'investissement au sein du portefeuille, est de 10 jours ouvrés à partir de la date de re-balancement en fonction de la liquidité du marché.

Le fonds sera en permanence investi à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, en actions répondant aux critères prédéfinis, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse de



Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public. L'univers d'investissement du fonds sera composé de :

- Actions cotées à la Bourse de Casablanca ;
- Certificats d'investissement cotés à la Bourse de Casablanca ;
- Droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ;
- Titres de créances ;
- Bons du Trésor ;

Le fonds pourra également réaliser des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : 5 ans.
- Souscripteurs concernés : **Grand public : Personnes physiques et morales.**

## II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**
- Valeur liquidative d'origine : **100 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage de la valeur liquidative dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et Wafa Gestion et publication dans un journal d'annonces légales selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**
  - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et Wafa Gestion.**
  - **Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**
  - **Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues au plus tard le vendredi jusqu'à 10h et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante, majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.

- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées.**

Mode de comptabilisation des coupons : Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.



### III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Au maximum 2% HT des montants souscrits, dont 0,4% incompressible, acquis au FCP.
  - Commission de rachat maximale :
    - Au maximum 2% HT des montants rachetés, dont 0,4% incompressible, acquis au FCP.
  - Cas d'exonération :
    - A la discrétion du réseau placeur (Hors part acquise).
- Frais de gestion :
  - 1,5% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par la société de gestion de l'OPCVM. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 DHS
(2) Honoraires du commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Frais du dépositaire :	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)



#### IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **20/07/2023, GP23114**
- Société de gestion : **Wafa Gestion** sise à **416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 - Casablanca** représentée par **M. Reda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général**.
- Dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **M. Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué**.  
Responsable à contacter : Monsieur **Ahmed AADDI** en sa qualité de **Responsable Back Office Titres**. Email : **a.aadi@attijariwafa.com** - Téléphone : **05 22 29 88 88**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Wafa Gestion	Houssein BELCADI	0522 45 38 38
ATTIJARIWafa BANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	0522 29 88 88

*La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.*

*Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.*

